



Nombre de délégués :

En exercice	114
Présents	66
Procurations	4
Votants	70

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°8-141025

Objet : promotion interne 2025 : nomination rédacteur territorial et suppression poste adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe au 1^{er} novembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le **quatorze octobre**, à **19 heures**, le **comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué par courrier électronique, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-Saint-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, président.

Date de convocation du comité syndical : le 07 octobre 2025

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	/	/
BORREZE	Dominique HERMENAULT	Pierre CHEVALIER
CALVIAC EN PERIGORD	/	Sylvie MENARDY
CARLUX	Marie-Laure FERBER	Jean-Claude DELHORBE
CARSAC-AILLAC	/	Andrée CAMBIER
JAYAC	Guy ESTRUC	/
PAULIN	Alain PERIQUOI	/
PECHS-DE-L'ESPERANCE	/	Guy PRIESTER
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	/
SALIGNAC-EYVIGUES	Christelle MAILLARD	Chrystèle MARJARIE
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	/
ST CREPIN ET CARLUCET	/	/
ST GENIES	Marion CHAPUT	/
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	/	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claudie DENIS	Hélène DENIS

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	LESCURE Odile	Séverine RAMOS
CASTELNAUD LA CHAPELLE	/	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	/	Philippe BOISSON
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	/
DOMME	/	Patrick ARMAGNAT
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	Nicole MAROUSSIE
GROLEJAC	Sylvain MARTEGOUTTE	/
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	/
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	Véronique BENITTA
ST CYBRANET	/	Alain BIELHER
ST LAURENT LA VALLEE	/	/
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	Ginette BENITTA
ST POMPON	/	/
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	/
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	/
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	Éric HAUTESSEIRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	/	/
COLY-ST AMAND	/	Jean-Louis BREUIL
FANLAC	Liliane LABATUT	/
LA CHAPELLE AUBAREIL	/	/
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	/
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	/
PEYZAC LE MOUSTIER	/	Hervé DUVAUCHELLE
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	/
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	/
THONAC	/	Patrick LE MELLEDO
VALOJOULX	Jean-Pierre MEGE	Nathalie MANET CARBONNIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC ET CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	/	/
MARQUAY	/	/
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	/
SARLAT-LA CANEDA	/	Marlies CABANEL
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	/
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	Eric ALARD
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	/
TAMNIES	Marc PONS	/
VEZAC	Christian ROBLES	Sylvie DELBARY
VITRAC	Éric GAUTHIER	/

Le quorum est atteint.**Etaient excusés :**

Christian ARNOUIL (Castelnaud-La Chapelle)
Lilian GILET (Saint Laurent la Vallée)
Elisa COUSIN (Aubas)
Sylvie COLOMBEL (Les Farges)
Daniel CHAZARAIN (Vitrac)

Ont donné procuration :

1/ Jocelyne TIREL LALAUDE (Groléjac) à Sylvain MARTEGOUTTE (Groléjac)
2/ Claudine FARFAL (Saint Cybranet) à Alain BIELHER (Saint Cybranet)
3/ Gérard VIELLE (Pechs de l'Espérance) à Guy PRIESTER (Pechs de l'Espérance)
4/ Marie-Pierre VALETTE (Sarlat-La Canéda) à Marlies CABANEL (Sarlat-La Canéda)

Secrétaire de séance : Mme Marlies CABANEL (Sarlat-La Canéda)

.....

Le président rappelle au comité syndical que par délibération n°10-300625 en date du 30 juin 2025 portant sur « promotion interne 2025 : avancement de grade – création d'un poste de rédacteur territorial », le comité syndical a créé un poste de rédacteur territorial appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet.

Le président informe le comité syndical que l'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe pour lequel le dossier de promotion interne a été constitué figure sur l'arrêté du président du Centre de gestion 24 portant « liste d'aptitude de promotion interne de catégorie B pour l'accès au grade de rédacteur territorial ».
Il précise qu'après l'accomplissement des formalités nécessaires, l'agent responsable de la gestion comptable et des ressources humaines sera nommé le 1^{er} novembre 2025.

Le président propose donc de supprimer de façon concomitante le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe actuellement occupé par l'agent promouvable.

Vu l'article 4 du décret n°2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace commun aux trois fonctions publiques,
Vu la délibération n°10-300625 en date du 30 juin 2025 portant sur « promotion interne 2025 : avancement de grade – création d'un poste de rédacteur territorial »,
Vu l'arrêté du président du SMICTOM du Périgord noir n°2024/04 en date du 06 décembre 2024 portant sur les lignes directrices de gestion,
Vu l'arrêté n°A_2025_164 du Président du Centre de gestion de la Dordogne en date du 15 septembre 2025 visé par la préfecture le même jour, portant liste d'aptitude de promotion interne de catégorie B – Rédacteur territorial,

AR Prefecture

024-252402284-20251014-8_141025-DE
Reçu le 16/10/2025

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 06 octobre 2025 portant sur la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 1^{er} novembre 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical en date du 06 octobre 2025,

Considérant que l'agent remplit les conditions prévues dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) au titre de la valorisation et de la promotion des parcours professionnels des agents,

Considérant que la déclaration de vacance d'emploi a été effectuée le 22 septembre 2025 et que l'agent promouvable sera nommé le 1^{er} novembre 2025,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe devenant vacant au 1^{er} novembre 2025,

-CHARGE le Président d'accomplir les formalités nécessaires pour la nomination de l'agent au grade de rédacteur au 1^{er} novembre 2025 et la suppression concomitante du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

-DIT que le tableau des effectifs sera actualisé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Marlies CABANEL

Le Président,
Jérôme PEYRAT

